Image not found or type unknown

Résiliaion de contrat scolaire

Par **kikiboule**, le **09/11/2010** à **18:21**

Bonjour,

Nous avons un contrat de scolarité de deux ans pour notre fille.
La deuxième année est en cours depuis septembre.
Maintenant notre fille ne veut plus suivre les cours.
Peut-on résilier le contrat sans pénalité.

Merci pour les réponses à venir.

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **19:13**

Relisez le contrat souscrit

Par **Marion2**, le **09/11/2010** à **21:04**

"Nous avons un contrat de scolarité de deux ans pour notre fille."

Merci de bien vouloir être plus explicite.

Quel contrat de scolarité ? :

. Pour quelles études ?

. Avec quel organisme avez-vous signé ce contrat ?
. Quel âge a votre fille ?

Si vous souhaitez une aide, merci de répondre à ces questions.

Cordialement.

Par **kikiboule**, le **10/11/2010** à **10:42**

Bonjour,

J'ai trouvé le moyen pour vous fournir une copie du contrat.
Voici les liens.
http://4zceth.1fichier.com/Contrat scolarité Stacy Arras_jpg.pdf h
http://91gvve.1fichier.com/Contrat scolarité Stacy Arras 2_jpg.pdf

Merci de vous intéresser à notre cas.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés